

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier**, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLUDUNO, légalement convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Maxime LEBORGNE, Maire.

**Etaient présents** : Maxime LEBORGNE, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Vincent CHESNAIS, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Michel RAFFRAY, Pierrick LORY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND et Aurélie DUPAS, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etait excusée** : Angélique LE VERGE (*ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE*)

Secrétaire de séance : Michel VACHER

*Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.*

### **DELIBERATION 001/2023 : RETROCESSION DE VOIRIE RUE DE LA SCIERIE - ROUXEL GUY**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 14 janvier 2021, le Conseil Municipal a décidé la rétrocession à Annie et Guy ROUXEL d'une section de la voie communale longeant leur propriété, au n° 1 rue de la Scierie, au prix d'un euro le m<sup>2</sup>.

Il informe qu'il convient, dans un premier temps, de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette bande de terrain avant de pouvoir la céder.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, conformément à l'Article L.141-3 du Code de la voirie routière, le Conseil Municipal

- **DECIDE la désaffectation et le déclassement du domaine public dans le domaine privé communal de cette parcelle, nouvellement cadastrée section ZD n° 371, d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>**
- **DECIDE ensuite de la rétrocéder à Monsieur et Madame Guy ROUXEL au prix d'UN euro le m<sup>2</sup>**

**Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.**

- Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, pour signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à ce dossier.

### **DELIBERATION 002/2023 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HAUT BOURG**

L'opération lotissement du haut Bourg étant achevée,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE de clôturer le budget annexe Lotissement du Haut Bourg au 31 décembre 2022**

- **DECIDE de reverser l'excédent de ce budget sur le budget principal**

- et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à ces écritures.

### **DELIBERATION 003/2023 : ENTRETIEN ANNUEL TERRAINS DE FOOTBALL**

- Après étude des devis reçus, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
- **VALIDE l'offre de la société ARVERT de Plumaudan pour l'entretien annuel des terrains de football (défeutrage, regarnissage et décompactage) pour un montant de 2 830,00 H.T.**
  - **(3 396,00 € TTC)**
  - Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, pour signer les documents relatifs à ces travaux.

### **DELIBERATION 004/2023 : TRAVAUX AMENAGEMENT LIAISON DOUCE LA MILLIERE VERS LIDL – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

- Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération n° 081/2021 du 21 octobre 2021, le Conseil Municipal avait retenu l'offre de TARDY TP pour les travaux d'aménagement de la liaison douce de « La Millière » vers Lidl.
- Il reste la pose de potelets pour délimiter le chemin à prévoir.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
- **VALIDE l'offre d'entreprise TARDY TP d'Erquy pour les travaux de pose de potelets pour un montant de 1 134,00 H.T. (1 360,80 € TTC)**
  - Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, pour signer les documents relatifs à ces travaux.

### **DELIBERATION 005/2023 : AUDIT NUMERIQUE – TRAVAUX ECOLE MAGELLAN**

- Philippe PLARD, conseiller délégué, présente le rapport de l'audit numérique réalisé par la société TIPSS d'Orgères, sur les bâtiments communaux.
- Les travaux les plus importants et urgents à réaliser sont à l'école Magellan (équipement vieillissant, en cascade, mauvaise qualité de câblage).
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
- **VALIDE l'offre de la société TIPSS d'Orgères pour les travaux de câblage/réseau à l'école Magellan pour un montant de 4 369,95 € H.T. (5 243,94 € TTC)**
  - Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ces travaux.

### **DELIBERATION 006/2023 : LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GUERANDE - PRIX DE VENTE DES LOTS**

- Loïc REVEL, Adjoint au Maire, présente l'estimatif des dépenses du Lotissement du Clos de la Guérande et le calcul réalisé pour la détermination du prix de vente des lots.
- Après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix pour et 1 abstention),
- Le Conseil Municipal **FIXE le prix de vente des lots du Lotissement du Guébriand à 85 euros TTC le m<sup>2</sup>,**
- Et autorise Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Adjoint au Maire, à signer les actes de vente et autres pièces relatives à ce dossier.

**DELIBERATION 007/2023 : VIABILISATION LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GUERANDE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation pour les travaux de viabilisation du lotissement du Clos de la Guérande.

Suite à l'ouverture des plis le 19 janvier et à l'analyse des offres, vu la décision prise par la Commission d'ouverture des plis, **le marché est attribué à l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan pour un montant de 494 958,00 € H.T. (593 949,60 € TTC).**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

**DELIBERATION 008/2023 : PROJET DE DEVIATION DE PLANCOËT - CHOIX DE LA VARIANTE DE TRACE A RETENIR POUR LA SUITE DES ETUDES**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal les éléments suivants :

Le projet de déviation de Plancoët est inscrit en opération prioritaire en études dans le Schéma Départemental d'Aménagement Routier (SDAR) des Côtes d'Armor.

Le projet situé sur les Commune de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët consiste à contourner l'Agglomération de Plancoët en reliant la RD 768 à l'Ouest (« giratoire de « La Millière ») et la RD 794 à l'Est « giratoire du « Frêne »).

L'aménagement de la déviation de Plancoët a pour objectifs :

- D'améliorer et de sécuriser les itinéraires RD 768 et RD 794, axes structurants pour le quart Nord-Est du Département ;
- De supprimer le trafic de transit dans le centre-ville de Plancoët, et ainsi améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de l'agglomération ;
- De faciliter les liaisons vers et depuis les pôles économiques que constituent Dinan d'une part et Lamballe d'autre part, notamment pour le secteur agroalimentaire ;
- De permettre une desserte efficace du littoral depuis les terres, les RD 768 et RD 794 se présentant comme un itinéraire parallèle à la route côtière RD 786.

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et R.103-1 2° du Code de l'Urbanisme et de la délibération du Conseil Départemental du 8 novembre 2021, le Département des Côtes d'Armor, maître d'ouvrage du projet routier, a organisé une première phase de concertation publique relative au choix de la variante de tracé ;

- Une concertation phase 1 réalisée du mercredi 15 décembre 2021 au jeudi 17 février 2022 inclus en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët au cours de laquelle 6 variantes de tracé de la déviation (V1, V2bis, V3, V4, V5 et V6), 2 sous-variantes de tracé (V1 bis et V6 bis), ainsi que la variante 0 qui consiste à ne pas réaliser de déviation, ont été présentées à la concertation ;
- Un complément de concertation phase 1 réalisé du mardi 20 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët au cours duquel 3 nouvelles variantes de tracé de la déviation (variante mixte inondable, variante 1 inondable, variante 4 inondable sur la base des hypothèses retenues pour la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation et de submersion marine (PPRi-sm) de l'Arguenon approuvé par arrêté préfectoral du 19 mai 2017 et la variante 1 bis adaptée, ont été présentées à la concertation.

Par délibération en date du 16 janvier 2023, la Commission Permanente du Conseil Départemental arrêté le bilan de la première phase de concertation relative au projet d'aménagement de la déviation de Plancoët conformément au dossier « Bilan de concertation-Phase 1 », dossier mis à disposition du public le 25 janvier 2023 sur le site du Département, ainsi que dans les mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët.

Lors de la réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du 9 décembre 2022, il a été acté l'avis favorable de toutes les collectivités présentes, membres du COFIL, pour retenir la variante 1 inondable pour la suite des études.

Rappel synthétique des caractéristiques géométriques principales de la variante 1 inondable (voir plan joint en annexe) :

- Longueur : 4,7 km
- Route à chaussée bidirectionnelle
- Origine : Giratoire de « La Millière » - Extrémité : giratoire du « Frêne »
- 3 points d'échange avec la Voie Communale n° 4 du Vieux Bourg, la RD 768 et la RD 28
- Ouvrages d'art notamment pour rétablir la Voie Communale des Vergers et la voie ferrée, pour franchir le cours d'eau et assurer la transparence hydraulique dans la traversée de la vallée de l'Arguenon.

Dans le prolongement du Comité de Pilotage, le Département demande aux communes de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët et à Dinan Agglomération de délibérer pour confirmer le choix de retenir la variante 1 inondable pour la suite des études.

Or, il a été décidé par le bloc local lors d'une réunion ce jour à Dinan Agglomération que dans un premier temps, les trois communes impactées se prononcent, puis le Département, et enfin les autres co-financeurs du bloc local dont Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE pour retenir la variante 1 inondable, telle que figurée sur le plan annexé à la présente délibération, pour la suite des études relatives à la déviation de Plancoët.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Travaux cuisine centrale-restaurant scolaire : relance de la consultation des entreprises pour les lots gros-œuvre et plomberie (offres reçues très élevées) et pour le lot menuiseries intérieures (aucune offre reçue)
- Départ du Docteur VAAST au 1<sup>er</sup> avril. Recherche active de nouveau médecin en cours.
- Fermeture de la salle omnisports du 15 juin au 31 juillet pour travaux de la toiture par l'entreprise Oléron
- Mise en ligne du site internet
- Grève du 31 janvier suivie par l'ensemble de l'équipe enseignante de l'école Magellan. Mise en place d'un service minimum d'accueil sur inscription
- Retour des élus sur repas pris au restaurant scolaire positif. Discussion sur l'absence de serviettes pour les élémentaires
- Bernard Chretien fait le point sur l'avancement des travaux de l'avenue des Erables
- Pierrick Lory informe de l'installation en cours des bornes à incendie
- Aurélie Dupas interroge sur la tenue ou non d'une réunion publique sur le projet éolien
- Prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 23 février (reportée au 2 mars).